



Pietro Perrino
Secrétaire général

Montréal, le 4 mai 2020

PAR COURRIEL

**Objet : Votre demande d'accès à l'information du 2 avril 2020
N/D 2020-2021-002**

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande d'accès à l'information formulée par courriel et reçue à nos bureaux le 2 avril 2020. Votre demande vise à obtenir :

« copie complète de toute les correspondances envoyées et reçues par président de la SQDC et faisant éégérence au coronavirus et ou à la COVID-19 entre le 20 février 2020 et le 2 avril 2020. Exclure seulement public »

« copie de tout document que détient la SQDC me permettant de voir le détails de ses ventes pour chacune des période suivantes ciblées ci-dessous sur le site en ligne et dans l'ensemble des succursales des SQDC partout au Qc

(Si possible une ventilation complète des ventes par produits de drogue cannabis et autres par jour et total par mois en quantité et ventes _____ \$

Période du 1er mars 2019 au 31 mars 2019

Période du 1er mars 2020 au 31 mars 2020 »

Vous trouverez, en pièce jointe, une copie des correspondances qui, parmi celles du Président et chef de la direction de la SQDC, peuvent vous être communiquées. Nous avons exclu de ces documents certaines correspondances émanant du Conseil du trésor et de Santé Canada. Pour obtenir ces documents, nous vous invitons à communiquer avec ces organismes. Nous avons également exclu des documents de nature commerciale, qui ne peuvent vous être communiqués puisqu'ils sont visés par les articles 9, 12, 19, 21, 22, 23, 24, 27, 37 et 39 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (la « Loi »). Dans le cours de notre analyse, nous n'avons pas tenu compte des correspondances du public, tel que mentionné dans votre demande, y compris les publicités, le publipostage, les abonnements et les avis transmis à des listes d'envoi publiques.



Pietro Perrino
Secrétaire général

En ce qui concerne les ventes de la SQDC, celle-ci publie des rapports financiers trimestriels et annuels qui sont disponibles à l'onglet « publications » de son site Internet, à l'adresse suivante : <https://www.sqdc.ca/fr-CA/a-propos/acces-a-l-information/Publications>. Les chiffres de ventes détaillés, les rapports financiers non vérifiés ainsi que les résultats des ventes qui n'ont pas encore été publiés ne peuvent malheureusement pas vous être communiqués, puisque cette information est visée par les articles 9, 15, 21, 22 et 41 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

Vous pouvez en appeler de cette décision devant la Commission d'accès à l'information. À cet effet, vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Recevez, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Pietro Perrino

Responsable de l'accès à l'information

PP/cm

De : [Roland, Vanessa](#)
A : [Secrole-Utilisateurs-Corpo](#)
Objet : Covid-19 : rappel des mesures d'hygiène préventives
Date : 11 mars 2020 11:20:58
Pièces jointes : [Note aux employés Covid-19.pdf](#)

Chers et chères collègues,

Le coronavirus (Covid-19) suscite une certaine inquiétude dans la population. Pour le moment, le niveau de risque demeure faible au Québec, mais nous demeurons très vigilants par rapport à la situation.

Nous souhaitons vous rappeler les mesures d'hygiène de base, qui demeurent la meilleure façon d'éviter la propagation du virus.

Vous trouverez en pièce jointe une note à cet effet.

Bonne journée,

VANESSA ROLAND

Conseillère en communications

Société québécoise du cannabis
7355, rue Notre-Dame Est, Montréal (Québec), H1N 3S7
Tél. : 514 379-5000, poste 5643 | Cell. : 514 966-8963
vanessa.roland@sqdc.ca





Pour une
consommation
responsable

NOTE AUX EMPLOYÉS : CORONAVIRUS (COVID-19)

Nous souhaitons vous informer que la SQDC effectue une vigie de la situation entourant le coronavirus (Covid-19). Actuellement, le niveau de risque au Canada est faible. Nous allons suivre l'évolution de la situation de près et ajuster les mesures en vigueur au besoin.

Il n'y a donc pas lieu de s'inquiéter outre mesure, bien qu'il demeure important de faire preuve de prudence et de promouvoir des mesures de prévention toujours essentielles en de pareilles situations.

Voici un rappel des principales mesures, que vous connaissez et appliquez déjà.

- Lavez-vous souvent les mains à l'eau tiède courante et au savon durant 20 secondes. À défaut d'y avoir accès, utilisez un liquide antiseptique composé de 60 % à 70 % d'alcool (exemple : travail à la caisse).
- Observez les règles d'hygiène lorsque vous toussiez ou éternuez :
 - Couvrez-vous la bouche et le nez avec votre bras afin d'éviter de propager les germes.
 - Si vous utilisez un mouchoir en papier, jetez-le dès que possible et lavez-vous les mains par la suite.
- Évitez de vous toucher les yeux, le nez et la bouche avec les mains.
- Le Ministère de la Santé et des Services sociaux recommande d'éviter les poignées de main et les salutations trop familières afin d'éviter la propagation.

Si vous prévoyez voyager prochainement, nous vous invitons à consulter le site de Santé Canada – conseils aux voyageurs puisque certaines destinations représentent des risques plus élevés. De plus, si vous avez une couverture de soins médicaux, l'assureur pourrait vous refuser une réclamation de soins d'urgence à l'extérieur du Québec pour vous et vos personnes à charge si vous allez dans une région où le gouvernement du Canada aurait émis un avertissement d'éviter tout voyage non essentiel.

Si vous souhaitez en savoir davantage sur l'infection au coronavirus et sur les préparatifs mis en œuvre pour la détecter, nous vous invitons à consulter le site : quebec.ca/coronavirus.

Pour toutes questions, vous pouvez rejoindre l'assureur SSQ par téléphone : 1 877 651-8080.

Ressources humaines.

De : [Hamel, Éliane](#)
A : [Secrole-Utilisateurs-Corpo](#)
Cc : [Bergeron, Jean-François](#)
Objet : Covid-19 : Déplacement hors Canada
Date : 12 mars 2020 11:48:29
Pièces jointes : [Coronavirus- Notes aux employés 12 mars V2.pdf](#)

Bonjour,

Nous continuons de suivre de près l'évolution du coronavirus (Covid-19). Pour le moment, le **niveau de risque demeure faible** au Québec, mais nous demeurons vigilants par rapport à la situation.

Nous avons reçu une directive du gouvernement du Québec à l'effet que les **déplacements hors Canada, devant être effectués dans l'exercice des fonctions, ne sont plus autorisés** à compter d'aujourd'hui, et ce, jusqu'à nouvel ordre.

En ce qui concerne les **déplacements hors Canada pour des raisons personnelles**, les employés sont invités à suivre les recommandations émises par Santé Canada relativement aux destinations et au type de voyage (croisières) à éviter.

Vous trouverez en pièce jointe une communication à cet effet.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à me contacter.

ÉLIANE HAMEL

**Directrice, Responsabilité sociale, protection de la santé,
Éducation et communications**

Société québécoise du cannabis
7355, rue Notre-Dame Est, Montréal (Québec) H1N 3S7
Tél. : 514 379-5000, poste 5545
SQDC.ca





Pour une
consommation
responsable

CORONAVIRUS (COVID-19) | INFORMATION AUX EMPLOYÉS

12 mars 2020

La situation actuelle concernant le COVID-19 soulève certaines préoccupations. Plusieurs pays ont commencé à imposer des restrictions d'entrée aux voyageurs en provenance des certains territoires en raison de ce virus. Le gouvernement du Québec souhaite demeurer vigilant dans ce contexte.

DIRECTIVE DÉPLACEMENTS HORS CANADA

Voyage professionnel

Le gouvernement du Québec a avisé hier tous les ministères et organismes que les **déplacements hors Canada, devant être effectués dans l'exercice des fonctions, ne sont plus autorisés** à compter d'aujourd'hui, et ce, jusqu'à nouvel ordre.

Si un déplacement est jugé essentiel et incontournable, une demande doit être acheminée pour traitement et décision. Toute décision favorable devra être communiqué au Secrétaire général et greffier du ministère du Conseil exécutif.

Voyage personnel

Le gouvernement du Québec encourage l'ensemble des employés qui voyagent à l'extérieur du pays, à titre personnel, à suivre les recommandations émises par Santé Canada relativement aux destinations et au type de voyage (croisières) à éviter. Consultez le site **Santé publique du Canada**.

Si vous ou l'un de vos employés prévoyez un déplacement à l'étranger, nous vous demandons d'en aviser formellement votre supérieur immédiat.

La Direction

De : [Hamel, Éliane](#)
A : [Secrole-Utilisateurs-Corpo](#)
Cc : [Bergeron, Jean-François](#)
Objet : TR: Covid-19 : Directive gouvernementale
Date : 12 mars 2020 17:39:46
Pièces jointes : [Coronavirus- Notes aux employés 12 mars PM.pdf](#)
[isoler-chez-soi-fra.pdf](#)

Bonjour,

Le premier ministre Legault a annoncé aujourd'hui des mesures visant à réduire la vitesse de propagation du COVID-19.

Vous trouverez en pièce jointe une communication résumant ces mesures, ainsi qu'un feuillet « COMMENT S'ISOLER CHEZ SOI EN CAS DE COVID-19 ».

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à me contacter.

ÉLIANE HAMEL

**Directrice, Responsabilité sociale, protection de la santé,
Éducation et communications**

Société québécoise du cannabis
7355, rue Notre-Dame Est, Montréal (Québec) H1N 3S7
Tél. : 514 379-5000, poste 5545
SQDC.ca





Pour une
consommation
responsable

CORONAVIRUS (COVID-19) | INFORMATION AUX EMPLOYÉS

12 mars 2020 – 2^e communication

Le premier ministre Legault a annoncé aujourd'hui des mesures pour réduire la vitesse de propagation du COVID-19.

DÉPLACEMENTS HORS CANADA :

Tous les employés de l'État qui sont de retour d'un déplacement en provenance de tout pays hors Canada à compter d'aujourd'hui, que ce déplacement ait été fait dans le cadre de leurs fonctions ou à titre personnel, **ne peuvent se présenter au travail dans les 14 jours consécutifs** suivant leur retour au Canada. Au cours de cette période, la rémunération de l'employé sera maintenue.

Si cette situation vous concerne, nous vous demandons de remettre une preuve de votre déplacement (billets d'avion ou autre pièce) à votre gestionnaire.

De plus, à compter d'aujourd'hui, toute nouvelle demande d'autorisation de vacances pour un déplacement hors Canada devra être traitée en tenant compte de la présente directive. Nous vous recommandons de reporter tout voyage hors Canada, s'il n'est pas essentiel. Si vous décidez néanmoins de vous déplacer hors Canada, vous ne pourrez pas vous présenter au travail dans les 14 jours consécutifs suivant votre retour, et l'employeur n'assurera pas votre rémunération.

SI VOUS AVEZ DE LA FIÈVRE (+ 38°C) ET L'UN DES SYMPTÔMES CI-DESSUS :

- Toux
- Difficultés respiratoires (anormalement sévères) ou malaise pulmonaire
- Maux de gorge
- Douleurs ou faiblesses musculaires inhabituelles
- Fatigue extrême
- Maux de tête intenses (plus sévères qu'à l'habitude)

Vous devez :

- Vous isoler à la maison ET communiquer avec INFO-SANTÉ au 811 AVANT de vous présenter à l'urgence ou dans une clinique médicale;
- Aviser votre gestionnaire dans les plus brefs délais pour lui communiquer les recommandations émises par INFO-SANTÉ.

RASSEMBLEMENT DE 250 PERSONNES ET PLUS :

Tous les événements publics de plus de 250 personnes, tenus à l'intérieur de bâtiments, devraient être annulés jusqu'à nouvel ordre. Nous vous invitons à éviter les lieux fréquentés par des nombreuses personnes.

Des détails complémentaires sur la mise en œuvre de cette directive, dont ce qui touche la rémunération, vous seront communiqués sous peu.

MALADIE À CORONAVIRUS (COVID-19)

COMMENT S'ISOLER CHEZ SOI EN CAS DE COVID-19



Vous isoler signifie rester à la maison lorsque vous êtes atteint de la maladie à coronavirus (COVID-19) et éviter tout contact avec d'autres personnes afin de prévenir la propagation de la maladie à d'autres personnes de votre foyer et de votre communauté.

Si vous avez reçu un diagnostic de COVID-19, vous devez prendre les mesures suivantes.

Limiter les contacts avec d'autres personnes

- ▶ Ne sortez pas de chez vous sauf en cas d'absolue nécessité, par exemple pour obtenir des soins médicaux.
- ▶ N'allez pas à l'école, au travail, dans d'autres lieux publics ou n'utilisez pas les transports publics (comme les autobus et les taxis).
- ▶ Prenez des dispositions pour que votre épicerie et vos fournitures soient déposées à votre porte afin de limiter les contacts.
- ▶ Restez dans une chambre séparée et n'utilisez pas la même salle de bain que les autres membres de votre famille, si possible.
- ▶ Si vous devez être en contact avec une autre personne, gardez une distance d'au moins deux (2) mètres entre vous et elle. Veillez à ce que les interactions soient brèves et portez un masque.
- ▶ Évitez tout contact avec des personnes atteintes de maladies chroniques, des personnes dont le système immunitaire est affaibli et des personnes âgées.
- ▶ Évitez le contact avec les animaux domestiques si vous vivez avec d'autres personnes qui pourraient également les toucher.

Gardez vos mains propres

- ▶ Lavez-vous **souvent** les mains avec de l'eau et du savon pendant au moins 20 secondes, et séchez-les avec des serviettes en papier jetables ou des serviettes sèches réutilisables, que vous remplacerez lorsqu'elles seront mouillées.
- ▶ Vous pouvez également enlever la saleté avec une lingette humide, puis utiliser un désinfectant pour les mains à base d'alcool.
- ▶ Évitez de vous toucher les yeux, le nez et la bouche.
- ▶ Toussez ou éternuez dans le pli de votre bras ou dans un mouchoir en papier.

Éviter de contaminer les objets et surfaces communs

- ▶ Au moins une fois par jour, nettoyez et désinfectez les surfaces que vous touchez souvent, comme les toilettes, les tables de chevet, les poignées de porte, les téléphones et les télécommandes de télévision.
- ▶ Ne partagez pas d'objets personnels avec d'autres personnes, comme des brosses à dents, des serviettes, de la literie, des ustensiles ou des appareils électroniques.
- ▶ Utilisez des désinfectants ménagers ordinaires ou de l'eau de Javel diluée (une part d'eau de Javel et neuf parts d'eau) pour désinfecter les objets et les surfaces.
- ▶ Placez les articles contaminés qui ne peuvent pas être nettoyés dans un contenant doublé de plastique, fermez bien le contenant et jetez-le avec les autres déchets ménagers.
- ▶ Fermez le couvercle de la toilette avant de tirer la chasse d'eau.

Prenez soin de vous

- ▶ Surveillez l'évolution de vos symptômes selon les instructions de votre fournisseur de soins de santé ou de l'**autorité de santé publique**.
- ▶ Si vos symptômes s'aggravent, contactez immédiatement votre fournisseur de soins de santé ou votre **autorité de santé publique** et suivez leurs instructions.
- ▶ Reposez-vous, adoptez un régime alimentaire équilibré et restez en contact avec les autres au moyen d'« appareils de communication ».



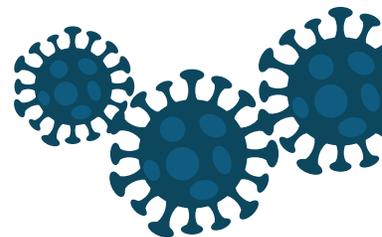
Fournitures à avoir chez soi pendant l'isolement

- Masques chirurgicaux/opératoires (ne pas réutiliser)
- Protection pour les yeux
- Gants jetables (p. ex. pour le nettoyage) (ne pas réutiliser)
- Serviettes de papier jetables
- Mouchoirs de papier
- Poubelle avec doublure de plastique
- Thermomètre
- Médicaments en vente libre pour réduire la fièvre (p. ex. ibuprofène ou acétaminophène)
- Eau courante
- Savon pour les mains
- Désinfectant à base d'alcool pour les mains contenant au moins 60 % d'alcool
- Savon à vaisselle
- Savon à lessive ordinaire
- Produits d'entretien ménager ordinaire
- Eau de Javel (hypochlorite de sodium à 5 %) et contenant distinct pour la dilution (une part d'eau de Javel et neuf parts d'eau)
- Lingettes imprégnées d'alcool
- Prenez des dispositions pour faire livrer votre épicerie



**NOUS POUVONS TOUS
CONTRIBUER À PRÉVENIR
LA PROPAGATION DE LA
MALADIE À CORONAVIRUS.
POUR OBTENIR DE PLUS
AMPLES RENSEIGNEMENTS,
CONSULTEZ LE**

Canada.ca/le-coronavirus
ou communiquez avec nous
1-833-784-4397 |
phac.info.aspc@canada.ca



De : [Hamel, Éliane](#)
A : [Secrole-Utilisateurs-Corpo](#)
Cc : [Bergeron, Jean-François](#)
Objet : Covid-19 : Fermeture des écoles
Date : 13 mars 2020 12:33:28
Pièces jointes : [Coronavirus- Notes aux employés 13 mars.pdf](#)

Bonjour,

Le premier ministre Legault vient d'annoncer la fermeture des services de garde et des écoles pour les deux prochaines semaines.

Vous trouverez en pièce jointe une communication à cet effet.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas me contacter.

ÉLIANE HAMEL

**Directrice, Responsabilité sociale, protection de la santé,
Éducation et communications**

Société québécoise du cannabis
7355, rue Notre-Dame Est, Montréal (Québec) H1N 3S7
Tél. : 514 379-5000, poste 5545
SQDC.ca





Pour une
consommation
responsable

CORONAVIRUS (COVID-19) | INFORMATION AUX EMPLOYÉS

13 mars 2020

La situation entourant le COVID-19 continue d'évoluer rapidement et les autorités gouvernementales au Québec comme ailleurs au pays, adoptent des mesures pour aplanir la courbe de propagation du virus. Après avoir annoncé hier des mesures concernant les déplacements hors Canada et les rassemblements de plus de 250 personnes, le premier ministre Legault a annoncé aujourd'hui la **fermeture de toutes les écoles pour les deux prochaines semaines**.

FERMETURE DES ÉCOLES :

Tous les services de garde et les écoles des niveaux primaire, secondaire, cégep et université fermeront leur porte pour les deux prochaines semaines, soit jusqu'au 30 mars prochain. La situation pourrait être réévaluée d'ici là.

Certains d'entre vous pourraient être appelés à rester à la maison pour s'occuper des enfants, faute d'aménagements familiaux en conséquence. Soyez assurés que dans les circonstances, la SQDC fera preuve d'accommodement. Si vous avez à vous absenter du travail, nous vous invitons à convenir des aménagements d'horaire avec votre gestionnaire.

SUIVI DES ACTIVITÉS

Nous tenons à vous assurer que nous suivons l'évolution de la situation de très près et que les employés du siège social sont engagés à supporter leurs collègues du réseau. La direction assure une veille quotidienne des directives de santé publique, des orientations gouvernementales et de l'état de nos approvisionnements. À cet égard, il est possible que vous constatiez une augmentation des stocks au cours des prochains jours. Nous allongeons notre niveau d'autonomie, par mesure préventive.

Nous continuerons de vous tenir informés à mesure de l'évolution de la situation et des nouvelles directives gouvernementales.

De : [Hamel, Éliane](#)
A : [Directeurs Succursale](#); [Directeurs Adjoints Succursale](#)
Cc : [Bergeron, Jean-François](#); [Furfaro, Paul](#); [Mc Kenzie, Normand](#)
Objet : RE: Communications aux directeurs de succursales
Date : 14 mars 2020 13:18:12
Pièces jointes : [Coronavirus- Notes aux employés 14 mars.pdf](#)

Bonjour à tous,

La situation du COVID-19 évolue très rapidement. Les directives émises par le gouvernement depuis jeudi en ce qui concerne les déplacements hors Canada, la fermeture des écoles et des services de garde ainsi que la recommandation de mise en isolement en personnes présentant de symptômes de la COVID-19 suscitent beaucoup de questions. À la suite de notre appel conférence, voici un résumé des mesures mises en place par la SQDC ainsi qu'une communication pour vos employés à afficher dans la salle de repos. SVP, le pas imprimer ce courriel, seulement la communication aux employés.

MESURES MISES EN PLACE PAR LA SQDC :

1. Renforcement des mesures d'hygiène

- a. Mesures accrues de nettoyage de la succursale (chacun doit mettre la main à la pâte)
- b. Lavage des mains fréquemment

2. Limiter les interactions avec les clients

- a. Cartage à l'entrée : observer la pièce plutôt que de la prendre en main
- b. Réduire la manipulation des produits : montrer le produit plutôt que laisser le client manipuler
- c. Remettre le produit dans un sac à la caisse

3. Pour faciliter la logistique et jusqu'à nouvel ordre, repas payé aux employés durant leur quart de travail (maximum de 15\$)

Rappelez-vous, le siège social est là pour vous aider!

DIRECTIVES À CONSIDÉRER POUR VOS EMPLOYÉS :

Un employé demande à s'absenter parce que l'école ou le milieu de garde de son enfant est fermé préventivement. Que faire ?

- a. Le parent d'un enfant requérant la présence d'une personne responsable pour assurer la sécurité de son enfant, doit prendre les moyens raisonnables pour éviter de s'absenter.
- b. Si le parent doit s'absenter, sa rémunération est maintenue;
- c. Un seul parent peut s'absenter pour assurer la sécurité de son enfant.

Si un employé vous informe qu'il doit s'isoler volontairement. Que faire ?

- a. Questionnez-le sur les facteurs de risques à l'origine de ce besoin d'isolement.
- b. Demandez-lui si cet isolement volontaire lui a été signifié par une autorité compétente.
- c. S'il s'agit d'une décision personnelle non supportée par une recommandation d'une autorité

compétente, mais que les facteurs de risques vous apparaissent sérieux, demander-lui de communiquer avec une autorité compétente pour objectiver sa situation.

- d. Si la situation d'isolement volontaire n'est pas reconnue par une autorité compétente, l'informer qu'il doit se présenter au travail.
- e. Si l'employé refuse de se conformer, lui faire part qu'il s'expose à des mesures administratives ou disciplinaires.
- f. Avisez votre gestionnaire.

Si un employé habite avec une personne symptomatique et à risque d'avoir contracté le COVID-19. Que faire ?

En informer votre gestionnaire qui évaluera la situation avec vous.

Un employé présente une demande d'autorisation de congé/vacances. Vous ignorez s'il a des plans de voyage hors Canada prévus. Que faire ?

- a. Avant d'autoriser l'absence, avisez l'employé que de nouvelles règles s'appliquent au retour de congé s'il y a eu absence hors Canada.
- b. S'il prévoit un séjour hors Canada, informez-le qu'une période d'isolement volontaire de 14 jours sera applicable à son retour.
- c. La période d'isolement de 14 jours au retour de son déplacement hors Canada se fera à ses frais puisqu'il a pris sa décision en toute connaissance de cause.

Un employé a des symptômes de rhume ou de grippe, mais n'est pas à risque selon l'Agence de santé publique du Canada. Que faire ?

- a. Questionne-le pour savoir si ses symptômes sont invalidants.
- b. Demandez-lui de faire le suivi médical approprié pour s'assurer que les symptômes ne sont pas liés au COVID-19
- c. Si les symptômes ne sont pas liés à la COVID-19 ET qu'ils sont invalidants (gastro, grippe), la situation sera traitée comme n'importe quel congé de maladie.
- d. Si les symptômes ne sont pas liés à la COVID-19 et qu'ils ne sont PAS invalidants, informez-le qu'il doit se présenter au travail et prendre les précautions habituelles pour limiter les risques de contagion

Un employé ne se sentant pas en sécurité dans son milieu de travail refuse d'effectuer sa prestation de travail. Que faire ?

- a. Questionnez-le sur les raisons qui motivent son refus de travailler
- b. Rassurez-le sur les mesures mises en place par l'employeur pour protéger la santé et assurer la sécurité et l'intégrité physique des travailleurs.
 - I. Directives de nettoyage des mains et de toux sans contaminer
 - II. Distribution de Purel et de lingettes
 - III. Nettoyage de la succursale plus fréquent
 - IV. Autorisation du port de gants et de du masque
- c. Si l'employé persiste dans son refus d'exécuter le travail, en aviser votre gestionnaire.

Est-ce qu'un employé peut refuser de servir un client qui semble avoir des symptômes

s'apparentant au COVID-19 ?

L'employé est plutôt invité à suivre les recommandations de l'Agence de santé publique du Canada dont de maintenir une distance appropriée entre l'employé et le client (distance idéale de 2 mètres) et d'appliquer les mesures d'hygiène suggérées.

Afin de vous aider à répondre à vos employés, vous trouverez ci-joint un **QUESTION & RÉPONSES** à afficher dans la salle des employés.

En tout temps, n'hésitez pas à communiquer avec Paul Furfaro.

ÉLIANE HAMEL

**Directrice, Responsabilité sociale, protection de la santé,
Éducation et communications**

Société québécoise du cannabis
7355, rue Notre-Dame Est, Montréal (Québec) H1N 3S7
Tél. : 514 379-5000, poste 5545
SQDC.ca





Pour une
consommation
responsable

CORONAVIRUS (COVID-19) | INFORMATION AUX EMPLOYÉS

POUR AFFICHAGE

14 mars 2020

La situation du COVID-19 évolue rapidement et nous suivons la situation de très près. Les directives émises par le gouvernement du Québec concernant les déplacements hors Canada, la fermeture des écoles et des services de garde ainsi que la recommandation de mise en isolement pour personnes présentant les symptômes du COVID-19 suscitent beaucoup de questions. Nous avons à cœur de vous tenir informés et de vous accompagner le plus clairement possible durant cette période hors du commun que nous vivons tous collectivement.

Vous devez vous absenter parce que l'école ou le milieu de garde de votre enfant est fermé. Que faire ?

- Évaluez si vous pouvez prendre des arrangements pour éviter de vous absenter.
- Si vous devez absolument vous absenter, votre rémunération est maintenue.
- Un seul parent peut s'absenter pour assurer la sécurité de son enfant.

Si vous n'êtes pas touché par cette mesure (fermeture des écoles et services de garde), informez votre gestionnaire de vos disponibilités. Des plages horaires pourraient être à combler.

Vous devez isoler volontairement. Que faire ?

- Cet isolement volontaire doit vous avoir été signifié par une autorité compétente.
- Si vous ne l'avez pas encore fait, communiquez avec une autorité compétente pour officialiser votre situation.
- Si la situation d'isolement volontaire n'est pas reconnue par une autorité compétente, vous devez vous présenter au travail.

Vous prévoyez des vacances hors Canada. Que faire ?

- Si vous prévoyez un séjour hors Canada, une période d'isolement volontaire de 14 jours sera applicable à votre retour.
- Si vous réservez votre voyage maintenant, sachez que la période d'isolement de 14 jours au retour de votre déplacement hors Canada se fera à vos frais.

Vous avez des symptômes de rhume ou de grippe. Que faire ?

- Si les symptômes ne sont pas liés au COVID-19 ET qu'ils sont invalidants (gastro, grippe), restez à la maison. La situation sera traitée comme n'importe quel congé de maladie.
- Si les symptômes ne sont pas liés au COVID-19 et qu'ils ne sont PAS invalidants, vous devez vous présenter au travail et prendre les précautions habituelles pour limiter les risques de contagion.

Vous êtes inquiets pour votre sécurité en succursale?

Savez que nous avons mis en place plusieurs mesures pour protéger votre santé et assurer votre sécurité :

- Affichage des directives d'hygiène (nettoyage des mains, toux, etc.)
- Distribution de Purel et de lingettes
- Nettoyage de la succursale plus fréquent (à cet effet, on vous demande votre collaboration)
- Autorisation du port de gants et de du masque

N'hésitez pas à partager à communiquer avec votre gestionnaire en tout temps pour partager vos préoccupations.

L'équipe de Direction



Pour une
consommation
responsable

CORONAVIRUS (COVID-19) | INFORMATION GÉNÉRALES

0

Selon l'Agence de santé publique du Canada (ASPC), la COVID-19 est une maladie causée par un coronavirus. Les coronavirus humains sont communs et causent habituellement des maladies bénignes qui ressemblent au rhume. Les symptômes d'une infection à coronavirus humain peuvent être très bénins ou plus graves, notamment :

- Fièvre
- Toux
- Difficulté à respirer

Jusqu'à 14 jours peuvent séparer l'exposition au virus et l'apparition des symptômes.

Les coronavirus sont le plus souvent transmis par une personne infectée des façons suivantes :

- Gouttelettes respiratoires générées lorsque vous toussiez ou éternuez
- Contact personnel étroit, comme un contact direct ou une poignée de main avec une personne infectée
- Contact avec des surfaces infectées, suivi du contact de la main avec la bouche, le nez ou les yeux avant de se laver les mains

Voici les meilleures façons de prévenir la transmission des infections :

- Lavez-vous souvent les mains avec de l'eau et du savon pendant au moins 20 secondes ;
- Évitez de vous toucher les yeux, le nez et la bouche sans vous être d'abord lavé les mains ;
- Évitez les contacts rapprochés avec des personnes malades ;
- Toussez et éternuez dans le creux du bras et non dans les mains ;
- Si vous êtes malade, restez chez vous pour éviter d'infecter d'autres personnes.

Toutes personnes qui pensent être atteintes de la COVID-19 ou qui désirent obtenir des renseignements à ce sujet sont invitées à composer le **1-877-644-4545**. Si vous avez des questions concernant votre état de santé, appelez **Info-Santé** au **811**

De : [Hamel, Éliane](#)
A : [Secrole-Utilisateurs-Corpo](#)
Objet : COVID-19 - Question réponse pour les employés
Date : 14 mars 2020 16:49:57
Pièces jointes : [Coronavirus- Notes aux employés 14 mars.pdf](#)

Bonjour à tous,

La situation du COVID-19 évolue très rapidement. Les directives émises par le gouvernement depuis jeudi en ce qui concerne les déplacements hors Canada, la fermeture des écoles et des services de garde ainsi que la recommandation de mise en isolement des personnes présentant de symptômes de la COVID-19 suscitent beaucoup de questions.

Voici donc un « Questions-Réponses » pour vous aider à y voir plus clair.

N'hésitez pas à me contacter pour toute information supplémentaire.

Éliane

ÉLIANE HAMEL

**Directrice, Responsabilité sociale, protection de la santé,
Éducation et communications**

Société québécoise du cannabis
7355, rue Notre-Dame Est, Montréal (Québec) H1N 3S7
Tél. : 514 379-5000, poste 5545
SQDC.ca





Pour une
consommation
responsable

CORONAVIRUS (COVID-19) | INFORMATION AUX EMPLOYÉS

POUR AFFICHAGE

14 mars 2020

La situation du COVID-19 évolue rapidement et nous suivons la situation de très près. Les directives émises par le gouvernement du Québec concernant les déplacements hors Canada, la fermeture des écoles et des services de garde ainsi que la recommandation de mise en isolement pour personnes présentant les symptômes du COVID-19 suscitent beaucoup de questions. Nous avons à cœur de vous tenir informés et de vous accompagner le plus clairement possible durant cette période hors du commun que nous vivons tous collectivement.

Vous devez vous absenter parce que l'école ou le milieu de garde de votre enfant est fermé. Que faire ?

- Évaluez si vous pouvez prendre des arrangements pour éviter de vous absenter.
- Si vous devez absolument vous absenter, votre rémunération est maintenue.
- Un seul parent peut s'absenter pour assurer la sécurité de son enfant.

Si vous n'êtes pas touché par cette mesure (fermeture des écoles et services de garde), informez votre gestionnaire de vos disponibilités. Des plages horaires pourraient être à combler.

Vous devez isoler volontairement. Que faire ?

- Cet isolement volontaire doit vous avoir été signifié par une autorité compétente.
- Si vous ne l'avez pas encore fait, communiquez avec une autorité compétente pour officialiser votre situation.
- Si la situation d'isolement volontaire n'est pas reconnue par une autorité compétente, vous devez vous présenter au travail.

Vous prévoyez des vacances hors Canada. Que faire ?

- Si vous prévoyez un séjour hors Canada, une période d'isolement volontaire de 14 jours sera applicable à votre retour.
- Si vous réservez votre voyage maintenant, sachez que la période d'isolement de 14 jours au retour de votre déplacement hors Canada se fera à vos frais.

Vous avez des symptômes de rhume ou de grippe. Que faire ?

- Si les symptômes ne sont pas liés au COVID-19 ET qu'ils sont invalidants (gastro, grippe), restez à la maison. La situation sera traitée comme n'importe quel congé de maladie.
- Si les symptômes ne sont pas liés au COVID-19 et qu'ils ne sont PAS invalidants, vous devez vous présenter au travail et prendre les précautions habituelles pour limiter les risques de contagion.

Vous êtes inquiets pour votre sécurité en succursale?

Savez que nous avons mis en place plusieurs mesures pour protéger votre santé et assurer votre sécurité :

- Affichage des directives d'hygiène (nettoyage des mains, toux, etc.)
- Distribution de Purel et de lingettes
- Nettoyage de la succursale plus fréquent (à cet effet, on vous demande votre collaboration)
- Autorisation du port de gants et de du masque

N'hésitez pas à partager à communiquer avec votre gestionnaire en tout temps pour partager vos préoccupations.

L'équipe de Direction



Pour une
consommation
responsable

CORONAVIRUS (COVID-19) | INFORMATION GÉNÉRALES

0

Selon l'Agence de santé publique du Canada (ASPC), la COVID-19 est une maladie causée par un coronavirus. Les coronavirus humains sont communs et causent habituellement des maladies bénignes qui ressemblent au rhume. Les symptômes d'une infection à coronavirus humain peuvent être très bénins ou plus graves, notamment :

- Fièvre
- Toux
- Difficulté à respirer

Jusqu'à 14 jours peuvent séparer l'exposition au virus et l'apparition des symptômes.

Les coronavirus sont le plus souvent transmis par une personne infectée des façons suivantes :

- Gouttelettes respiratoires générées lorsque vous toussiez ou éternuez
- Contact personnel étroit, comme un contact direct ou une poignée de main avec une personne infectée
- Contact avec des surfaces infectées, suivi du contact de la main avec la bouche, le nez ou les yeux avant de se laver les mains

Voici les meilleures façons de prévenir la transmission des infections :

- Lavez-vous souvent les mains avec de l'eau et du savon pendant au moins 20 secondes ;
- Évitez de vous toucher les yeux, le nez et la bouche sans vous être d'abord lavé les mains ;
- Évitez les contacts rapprochés avec des personnes malades ;
- Toussez et éternuez dans le creux du bras et non dans les mains ;
- Si vous êtes malade, restez chez vous pour éviter d'infecter d'autres personnes.

Toutes personnes qui pensent être atteintes de la COVID-19 ou qui désirent obtenir des renseignements à ce sujet sont invitées à composer le **1-877-644-4545**. Si vous avez des questions concernant votre état de santé, appelez **Info-Santé** au **811**

De : [Hamel, Éliane](#)
A : [Secrole-Utilisateurs-Corpo](#)
Objet : COVID-19 - directive télétravail
Date : 15 mars 2020 18:08:52
Pièces jointes : [Coronavirus- Notes aux employés 15 mars.pdf](#)

Bonjour à tous,

Comme vous le savez, le premier ministre du Québec a tenu à 13 h son point de presse quotidien sur la Covid-19. Il invitait à nouveau tous les Québécois à participer à l'effort collectif de réduction de la propagation du virus afin de minimiser les risques sur la santé de la population.

Nous avons convenu vendredi dernier d'opter pour le télétravail optionnel. Devant l'évolution de la situation et pour appuyer les efforts de santé publique déployés au Québec, **nous vous demandons aujourd'hui d'opter pour le télétravail à compter de demain.**

Vous trouverez ci-joint une communication à cet effet et vous recevrez une invitation pour une rencontre TEAM demain matin à 9h pour tous les employés du siège social. Nous ferons le point avec l'équipe de direction sur la situation.

Si vous avez besoin de récupérer du matériel au bureau, vous pourrez le faire sans problème car les bureaux seront ouverts.

N'hésitez pas à me contacter pour toute information supplémentaire.

Éliane

ÉLIANE HAMEL

**Directrice, Responsabilité sociale, protection de la santé,
Éducation et communications**

Société québécoise du cannabis
7355, rue Notre-Dame Est, Montréal (Québec) H1N 3S7
Tél. : 514 379-5000, poste 5545
SQDC.ca





Pour une
consommation
responsable

CORONAVIRUS (COVID-19) | INFORMATION AUX EMPLOYÉS

POUR AFFICHAGE

15 mars 2020

Le premier ministre du Québec a tenu à 13 h son point de presse quotidien sur la Covid-19. Il invitait à nouveau tous les Québécois à participer à l'effort collectif de réduction de la propagation du virus afin de minimiser les risques sur la santé de la population.

De nouvelles mesures ont été annoncées dans le cadre de la mise en place de l'état d'urgence sanitaire :

- Fermeture des lieux de loisir où les gens se rassemblent : bars, cinémas, bibliothèques, salles d'entraînement, centres de ski, cabanes à sucre, etc.
- Restaurants : restriction à 50 % de leur capacité maximum.
- Les immeubles à bureaux et les centres commerciaux demeurent ouverts.
- Recommandation de garder 1 mètre de distance entre tous les individus.
- Interdiction des visites dans les hôpitaux, les CHSLD et les résidences pour aînés.
- Indication à toutes les personnes de 70 ans et plus de rester à la maison.
- Maintien des directives annoncées (fermeture des écoles et services de garde, isolement obligatoire pour les employés du gouvernement revenant de voyage et/ou avec symptômes, isolement volontaire pour tous les autres citoyens, interdiction des rassemblements de plus de 250 personnes).

TÉLÉTRAVAIL POUR LES EMPLOYÉS DU SIÈGE SOCIAL DE LA SQDC

- Nous avons convenu vendredi dernier d'opter pour le télétravail optionnel. Devant l'évolution de la situation et pour appuyer les efforts de santé publique déployés au Québec, **nous demandons aujourd'hui à nos employés du siège social d'opter pour le télétravail**. SVP, communiquez avec votre gestionnaire afin que l'organisation du travail puisse être planifiée efficacement.
- Nos bureaux demeureront ouverts. Nous considérons que le siège social reste un environnement sécuritaire : les effectifs sont peu nombreux et les espaces de travail aérés. Si vous devez vous présenter au bureau, conservez cet environnement sécuritaire en adoptant les mesures d'hygiène nécessaires : lavage fréquent des mains (aux heures, durant 20 secondes), nettoyage de vos surfaces de travail, vos téléphones de bureaux et vos portables, maintien des distances avec vos collègues.
- Il est important d'offrir tout le soutien nécessaire à notre réseau. Au besoin, certains employés du siège social pourraient être appelés à prêter main forte en succursale et nous comptons sur votre solidarité.

MAINTIEN DES SUCCURSALES OUVERTES

- Pour le moment, toutes nos succursales demeurent ouvertes selon les horaires habituels.
- Des mesures d'hygiène additionnelles en succursales sont déployées : nettoyage plus fréquent, particulièrement les portes, les terminaux et les comptoirs, distribution de pures, etc.
- Le contrôle de l'achalandage à l'intérieur des succursales pourra être resserré à l'entrée, au besoin.
- Avec les mesures d'isolement imposées par la santé publique, on peut également s'attendre à une baisse d'achalandage en succursale dans les prochains jours.

Nous continuons de suivre l'évolution de la situation de très près.

L'équipe de direction

De : [Hamel, Éliane](#)
A : [Secrole-Utilisateurs-Corpo](#)
Objet : Fermeture temporaire dimanche de nos succursales
Date : 21 mars 2020 17:02:16

Bonjour à tous,

Nous avons pris la décision de **fermer temporairement l'ensemble de nos succursales le dimanche 22 mars** pour permettre à nos conseillers de bénéficier d'un moment de répit.

Nous sommes soucieux du bien-être de nos employés, tant au siège social que dans le réseau. Nous avons mis plusieurs mesures en place pour assurer un environnement de travail sécuritaire en succursale : contrôle du nombre de clients présents à l'intérieur des magasins, mesures de nettoyage et d'hygiène accrues, distanciation sociale, retrait du paiement par argent comptant, etc.

Nos succursales ont connu un fort achalandage au cours des derniers jours et nos conseillers ont poursuivi avec professionnalisme leur excellent travail, malgré la situation exceptionnelle que nous vivons. Ils sont la première ligne avec les clients et nous leur sommes très reconnaissants. Ils profiteront dimanche d'un repos bien mérité.

Nos succursales réouvriront leurs portes le lundi 23 mars, à midi.

ÉLIANE HAMEL

**Directrice, Responsabilité sociale, protection de la santé,
Éducation et communications**

Société québécoise du cannabis
7355, rue Notre-Dame Est, Montréal (Québec) H1N 3S7
Tél. : 514 379-5000, poste 5545
SQDC.ca



De : [Hamel, Éliane](#)
A : [Furfaro, Paul](#); [Giroux, Geneviève](#)
Cc : [Bergeron, Jean-François](#)
Objet : Nouvelles mesures annoncées par le Premier Ministre le 23 mars
Date : 23 mars 2020 14:28:23

Bonjour à tous,

Le Premier Ministre a annoncé à 13 h lors de son point de presse de nouvelles mesures pour freiner la propagation de la COVID-19.

Le gouvernement du Québec ordonne la fermeture, à compter du 24 mars à 23 h 59, de tous les services et toutes les activités économiques non essentiels.

Pour le moment, la SQDC demeure en opération. Nous vous reviendrons dans les meilleurs délais avec de plus amples précisions pour la suite.

Prenez note qu'il circule beaucoup d'information dans les médias. Les directives vous viendront de la direction et non des rumeurs qui circulent actuellement.

Merci de votre compréhension.

ÉLIANE HAMEL

**Directrice, Responsabilité sociale, protection de la santé,
Éducation et communications**

Société québécoise du cannabis
7355, rue Notre-Dame Est, Montréal (Québec) H1N 3S7
Tél. : 514 379-5000, poste 5545
SQDC.ca



De : [Hamel, Éliane](#)
A : [Secrole-Utilisateurs-Corpo](#)
Objet : Les succursales de la SQDC demeurent ouvertes
Date : 23 mars 2020 16:52:44
Pièces jointes : [Coronavirus- Notes aux employés 23 marsVF.pdf](#)

Bonjour à tous,

À la suite de l'annonce par le Premier Ministre du Québec de nouvelles mesures pour freiner la propagation de la COVID-19, veuillez prendre note que les succursales de la SQDC demeurent ouvertes mais il faudra limiter le nombre de personnes dans les commerces de manière à respecter la distanciation sociale. Le service de commande en ligne est encouragé.

Je vous invite à prendre connaissance de la communication ci-jointe.

Éliane

ÉLIANE HAMEL

**Directrice, Responsabilité sociale, protection de la santé,
Éducation et communications**

Société québécoise du cannabis
7355, rue Notre-Dame Est, Montréal (Québec) H1N 3S7
Tél. : 514 379-5000, poste 5545
SQDC.ca





Pour une
consommation
responsable

CORONAVIRUS (COVID-19) | INFORMATION AUX EMPLOYÉS

POUR AFFICHAGE

23 mars 2020

Bonjour à tous,

Le Premier Ministre a annoncé aujourd'hui de nouvelles mesures pour freiner la propagation de la COVID-19. Parmi celles-ci, le gouvernement du Québec ordonne la fermeture, à compter du 24 mars à 23 h 59, de tous les services et toutes les activités économiques non essentiels.

Veillez prendre note que les directives que nous avons reçues du gouvernement et qui ont également été publiées aujourd'hui même sur le site web officiel « Consignes et directives dans le contexte de la COVID-19 » sont claires :

« La SQDC demeure ouverte mais il faudra limiter le nombre de personnes dans ces commerces de manière à respecter la distanciation sociale. Le service de commande en ligne est encouragé. »

Votre sécurité nous tient à cœur. Nous avons déjà mis en place plusieurs mesures pour maximiser votre sécurité et celle de nos clients et nous sommes à réfléchir à de nouvelles mesures à déployer rapidement en succursales. La distanciation sociale et le lavage des mains demeurent les plus importantes.

Nous comprenons que la situation n'est pas facile. Nous vous remercions de votre professionnalisme et votre collaboration dans des conditions inhabituelles et déstabilisantes.

Nous vous tiendrons informés de l'évolution de la situation.

L'équipe de direction

De : [Hamel, Éliane](#)
A : [Directeurs Succursale](#); [Directeurs Adjoints Succursale](#)
Cc : [Furfaro, Paul](#); [Mc Kenzie, Normand](#); [Bergeron, Jean-François](#)
Objet : RE: COVID-19 - Communication aux employés de succursales
Date : 25 mars 2020 09:33:31
Pièces jointes : [Message du president_25 mars 2020.pdf](#)

Bonjour à tous,

Vous trouvez ci-joint une communication de Jean-François destinée à tous les employés.

SVP, afficher la communication dans la salle de repos des employés.

Merci et bonne journée.

Éliane

ÉLIANE HAMEL

**Directrice, Responsabilité sociale, protection de la santé,
Éducation et communications**

Société québécoise du cannabis
7355, rue Notre-Dame Est, Montréal (Québec) H1N 3S7
Tél. : 514 379-5000, poste 5545
SQDC.ca



CORONAVIRUS (COVID-19) | MESSAGE DU PRÉSIDENT

25 mars 2020



Chers employés,

Le Québec vit une situation sans précédent. Par le fait même, nous, à la SQDC, vivons une situation inédite. Nous savons que vous êtes nombreux à être inquiets et à vous poser des questions en ce moment. C'est tout à fait normal. C'est pourquoi nous souhaitons vous expliquer les raisons pour lesquelles nous croyons que notre réseau de succursales doit demeurer ouvert.

Tout d'abord, vous avez pu remarquer la hausse marquée de l'achalandage en magasin, sans oublier les commandes en ligne qui sont plus nombreuses que jamais. Cela confirme l'importance de la SQDC pour nos clients.

Par ailleurs, cette décision de demeurer ouvert est en lien direct avec notre mission, qui, comme vous le savez, est de convertir les consommateurs du marché noir vers le marché licite et les y maintenir. Cela répond à notre volonté d'assurer la santé des Québécois avec des produits sécuritaires et votre accompagnement responsable, qui fait la différence.

En cette période trouble, vous conviendrez avec nous que faute de pouvoir s'approvisionner en cannabis légal, de nombreux consommateurs risquent de retourner vers le marché noir et d'ainsi consommer des produits potentiellement dangereux. Sans compter qu'ils risquent de contribuer à la multiplication des foyers de propagation du virus dans un environnement d'achat où les mesures de mitigation sont inexistantes. Votre contribution fait donc la différence.

Le gouvernement compte sur nous et sur d'autres entreprises pour maintenir un certain équilibre dans la société. D'ailleurs, nous recevons chaque jour via les médias sociaux de nombreux messages de nos clients qui saluent votre excellent travail et nous remercient de demeurer ouvert.

Nous ne sommes pas non plus les seuls qui avons fait ce choix. Jusqu'à présent, la majorité des provinces canadiennes, dont l'Ontario, la Colombie-Britannique, l'Alberta et le Nouveau-Brunswick ont choisi de garder leurs commerces de cannabis légal en opération durant cette période difficile.

Nous sommes 650 employés à travailler à la SQDC, et générons plusieurs centaines d'emplois indirects chez nos principaux fournisseurs tout au long de la chaîne logistique.

Il n'en demeure pas moins que votre sécurité est notre plus grande priorité. Depuis le début de cette pandémie qui touche le Québec, le Canada et le monde entier, nous plaçons votre santé et votre sécurité au cœur de nos décisions d'affaires. Toute l'équipe de direction est en mode solution. Nous avons mis et continuerons de mettre en place des mesures de mitigation qui permettront aux succursales de demeurer un lieu sécuritaire pour vous, nos employés et nos clients.

En période de crise, la meilleure solution demeure toujours l'entraide et la solidarité. Ensemble, nous pouvons faire une différence auprès des consommateurs, tant en santé publique que pour l'économie québécoise. En mon nom et en celui du comité de direction, merci de répondre présent avec professionnalisme. Vous nous rendez très fiers.

Jean-François Bergeron

De : [Hamel, Éliane](#)
A : [Secrole-Utilisateurs-Corpo](#)
Objet : COVID-19 - Communication aux employés
Date : 25 mars 2020 09:35:26
Pièces jointes : [Message du president 25 mars 2020.pdf](#)

Bonjour à tous,

Vous trouvez ci-joint une communication de Jean-François destinée à tous les employés.

Merci et bonne journée.

Éliane

ÉLIANE HAMEL

**Directrice, Responsabilité sociale, protection de la santé,
Éducation et communications**

Société québécoise du cannabis
7355, rue Notre-Dame Est, Montréal (Québec) H1N 3S7
Tél. : 514 379-5000, poste 5545
SQDC.ca



CORONAVIRUS (COVID-19) | MESSAGE DU PRÉSIDENT

25 mars 2020



Chers employés,

Le Québec vit une situation sans précédent. Par le fait même, nous, à la SQDC, vivons une situation inédite. Nous savons que vous êtes nombreux à être inquiets et à vous poser des questions en ce moment. C'est tout à fait normal. C'est pourquoi nous souhaitons vous expliquer les raisons pour lesquelles nous croyons que notre réseau de succursales doit demeurer ouvert.

Tout d'abord, vous avez pu remarquer la hausse marquée de l'achalandage en magasin, sans oublier les commandes en ligne qui sont plus nombreuses que jamais. Cela confirme l'importance de la SQDC pour nos clients.

Par ailleurs, cette décision de demeurer ouvert est en lien direct avec notre mission, qui, comme vous le savez, est de convertir les consommateurs du marché noir vers le marché licite et les y maintenir. Cela répond à notre volonté d'assurer la santé des Québécois avec des produits sécuritaires et votre accompagnement responsable, qui fait la différence.

En cette période trouble, vous conviendrez avec nous que faute de pouvoir s'approvisionner en cannabis légal, de nombreux consommateurs risquent de retourner vers le marché noir et d'ainsi consommer des produits potentiellement dangereux. Sans compter qu'ils risquent de contribuer à la multiplication des foyers de propagation du virus dans un environnement d'achat où les mesures de mitigation sont inexistantes. Votre contribution fait donc la différence.

Le gouvernement compte sur nous et sur d'autres entreprises pour maintenir un certain équilibre dans la société. D'ailleurs, nous recevons chaque jour via les médias sociaux de nombreux messages de nos clients qui saluent votre excellent travail et nous remercient de demeurer ouvert.

Nous ne sommes pas non plus les seuls qui avons fait ce choix. Jusqu'à présent, la majorité des provinces canadiennes, dont l'Ontario, la Colombie-Britannique, l'Alberta et le Nouveau-Brunswick ont choisi de garder leurs commerces de cannabis légal en opération durant cette période difficile.

Nous sommes 650 employés à travailler à la SQDC, et générons plusieurs centaines d'emplois indirects chez nos principaux fournisseurs tout au long de la chaîne logistique.

Il n'en demeure pas moins que votre sécurité est notre plus grande priorité. Depuis le début de cette pandémie qui touche le Québec, le Canada et le monde entier, nous plaçons votre santé et votre sécurité au cœur de nos décisions d'affaires. Toute l'équipe de direction est en mode solution. Nous avons mis et continuerons de mettre en place des mesures de mitigation qui permettront aux succursales de demeurer un lieu sécuritaire pour vous, nos employés et nos clients.

En période de crise, la meilleure solution demeure toujours l'entraide et la solidarité. Ensemble, nous pouvons faire une différence auprès des consommateurs, tant en santé publique que pour l'économie québécoise. En mon nom et en celui du comité de direction, merci de répondre présent avec professionnalisme. Vous nous rendez très fiers.

Jean-François Bergeron

De : [Hamel, Éliane](#)
A : [Directeurs Succursale](#); [Directeurs Adjoints Succursale](#); [Secrole-Utilisateurs-Corpo](#)
Objet : Méfiez-vous de la fraude en ligne
Date : 26 mars 2020 09:42:06
Pièces jointes : [COVID-19-Publication-f cybersécurité.pdf](#)

MÉFIEZ-VOUS DES COURRIELS FRAUDULEUX

Dans les derniers jours, le Centre pour la cybersécurité a constaté une augmentation du nombre de tentatives d'hameçonnage en lien avec la COVID-19.

Ces personnes mal intentionnées envoient des courriels ou des textos en se faisant passer pour une organisation légitime comme le gouvernement ou une organisation du domaine de la santé, par exemple.

L'hameçonnage, c'est le fait d'envoyer des courriels de masse qui semblent provenir d'une source crédible, mais qui contiennent une pièce jointe infectée ou un lien malveillant. Ces courriels incitent généralement le lecteur à ouvrir une pièce jointe ou à cliquer sur un lien.

Surtout, ne cliquez pas! C'est ce qui permet aux fraudeurs en ligne d'obtenir des informations personnelles ou d'accéder sans autorisation à un système informatique.

Les applications sur votre téléphone, particulièrement avec celles en lien avec la COVID-19, sont potentiellement dangereuses. Nous vous invitons à éviter de télécharger de nouvelles applications en ce moment.

Pour plus de trucs pour vous protéger et des conseils pour renforcer votre cybersécurité, consultez la fiche créée par le Centre pour la cybersécurité en pièce jointe.

NOUVELLE MESURE MISES EN PLACE

Dans les prochains jours vous verrez une modification dans vos courriels.

Les administrateurs des services de courrier électronique ajouteront un préfixe [EXT] dans le champ OBJET de vos courriels pour identifier que ceux-ci proviennent de l'externe. De plus, vous verrez apparaître la ligne suivante au début de vos courriels

ATTENTION: Ce courriel provient d'un expéditeur externe. Merci d'être vigilant, particulièrement avec les liens et pièces jointes.

Ces mesures de prévention vont indiquer si la source du courriel provient l'externe de la SQDC. Si oui, veuillez faire preuve de prudence si vous l'ouvrez.

Si vous avez des questions vous pouvez communiquer avec le CSA au 7777

L'équipe de direction

ÉLIANE HAMEL

**Directrice, Responsabilité sociale, protection de la santé,
Éducation et communications**

Société québécoise du cannabis

7355, rue Notre-Dame Est, Montréal (Québec) H1N 3S7

Tél. : 514 379-5000, poste 5545

SQDC.ca





PRATIQUES EXEMPLAIRES EN CYBERSÉCURITÉ POUR LA COVID-19



Le Centre pour la cybersécurité a constaté que des auteurs malveillants se servent de plus en plus du coronavirus (COVID-19) pour mener des campagnes d'hameçonnage et d'escroquerie liées à des maliciels.

L'Agence de la santé publique du Canada dirige la réponse à la COVID-19 en collaboration avec les responsables et les organismes de la santé publique d'un bout à l'autre du Canada. Pour obtenir les renseignements les plus récents sur la COVID-19, veuillez consulter la page Web du gouvernement du Canada concernant la [mise à jour sur l'éclosion](#).



MÉFIEZ-VOUS DES TROMPERIES

À mesure que l'inquiétude du public à l'égard de la COVID-19 s'accroît, le nombre de tentatives [d'hameçonnage](#) faisant référence au virus augmente. L'hameçonnage consiste à envoyer des courriels de masse qui semblent provenir d'une source légitime, mais qui contiennent une pièce jointe infectée ou un lien malveillant. Les courriels sont rédigés de manière à inciter les destinataires à ouvrir une pièce jointe ou à cliquer sur un lien pour permettre aux auteurs de menaces d'obtenir des justificatifs d'identité personnels ou d'accéder sans autorisation à un système informatique. Dans certains cas récents, des auteurs malveillants se sont fait passer pour divers organismes de santé dans leurs tentatives d'hameçonnage.

Les auteurs de cybermenace saisissent rapidement l'occasion de profiter d'événements fortement médiatisés, surtout si ces événements soulèvent des inquiétudes ou des préoccupations.



COMMENT VOUS PROTÉGER

Voici quelques mesures à prendre afin de [protéger](#) votre appareil contre les maliciels :

Courriels malveillants :

- Assurez-vous que l'adresse ou la pièce jointe est liée au contenu du courriel.
- Assurez-vous de connaître l'expéditeur du courriel.
- Vérifiez s'il y a des coquilles.
- Utilisez un logiciel antivirus ou antimaliciel sur vos ordinateurs.

Pièces jointes malveillantes :

- Assurez-vous que l'adresse courriel de l'expéditeur comprend un nom d'utilisateur et un nom de domaine valides.
- Méfiez-vous si le ton de l'expéditeur est urgent.
- Si vous ne vous attendiez pas à recevoir une pièce jointe, vérifiez auprès de l'expéditeur.

Sites Web malveillants :

- Assurez-vous que les URL sont bien épelées.
- Tapez l'URL directement dans la barre de recherche au lieu de cliquer sur le lien fourni.
- Si vous devez cliquer sur un hyperlien, pointez votre curseur sur le lien pour vérifier qu'il vous dirigera bel et bien vers le site Web indiqué.



4 MOYENS PRATIQUES DE RENFORCER VOTRE CYBERSÉCURITÉ

- Utilisez des mots et des phrases de passe uniques et complexes
- Mettez à jour vos ordinateurs, vos applications et vos appareils mobiles
- Stockez vos données de façon sécurisée et sachez comment récupérer les copies de sauvegarde
- Sécurisez vos comptes de médias sociaux et de courriel

Êtes-vous prêt?

[Mesures de sécurité des TI visant à protéger votre organisation](#)



De : [Richard, Julie \(70300\)](#)
A : [Richard, Julie \(70300\)](#)
Cc : [Bergeron, Jean-François](#); [Mc Kenzie, Normand](#); [Larivée, Julie](#)
Objet : Mise en place d'un service de télémédecine | employés de la SQDC
Date : 27 mars 2020 14:55:52

Bonjour,

Nous vous invitons à prendre connaissance de la communication ci-dessous.

Merci, et bonne journée.

Julie

JULIE RICHARD

Adjointe à la haute direction

Tél. : 514 379-5000, poste 5493 | Cell. : 514-443-0642



Votre santé et votre sécurité sont primordiales pour nous, et il est d'autant plus important de s'y attarder en cette période de pandémie. C'est pourquoi, en plus des mesures additionnelles d'hygiène mises en place par l'entreprise, nous sommes heureux de vous annoncer que la SQDC offre exceptionnellement et **pour une période de 3 mois, l'accès à un service de télémédecine à l'ensemble de ses employés et aux membres de leur famille : [Dialogue!](#)**

Ce service est disponible dès maintenant et accessible depuis le confort de votre maison. Nous vous encourageons à **[créer votre compte Dialogue](#)** dès maintenant et à ajouter votre conjoint(e) et vos enfants à charge.

Qu'est-ce que la télémédecine?

En plus de vous donner l'accès à une plateforme virtuelle de soins qui vous fournira tous les renseignements de santé et réponses à vos questions, notamment en lien avec la COVID-19, ce service vous offrira un accès familial illimité à une infirmière ou à un médecin.

Dialogue vous donne un **accès entièrement sécurisé et confidentiel à des professionnels** de la santé via une application mobile ou Web. Vous serez ainsi en mesure de clavarder avec une infirmière pour toute question relative à votre santé et consulter un médecin par vidéo sécurisée si un diagnostic ou une prescription est nécessaire, et ce, entièrement **gratuitement**.

Vous pouvez également consulter d'autres professionnels de la santé (ex. : nutritionnistes) moyennant des frais supplémentaires qui pourraient être couverts par votre assurance.

Cet outil additionnel vous permettra donc d'aborder vos soucis de santé, qu'ils soient ou non liés à la COVID-19, vous évitant ainsi de vous déplacer et vous exposer à divers risques. Nous vous encourageons aussi à l'utiliser à tout moment pour des questions concernant votre santé physique ou votre bien-être mental.

Environ 70 % des cas typiques en clinique sans rendez-vous peuvent être traités virtuellement par Dialogue. Voici quelques exemples :

- Recevoir ou renouveler des ordonnances, demander un prélèvement sanguin ou être référé à un spécialiste;
- Consulter pour des conditions mineures (allergies, infections urinaires, etc.);
- Poser des questions à propos de la santé de vos jeunes;
- Consulter pour toute question liée au stress, à l'insomnie et à l'anxiété.

Comment puis-je créer mon compte?

1. **Téléchargez l'application Dialogue** sur votre téléphone intelligent ou accédez-y en ligne au <https://app.dialogue.co> à partir des navigateurs Web Google Chrome, Safari ou Firefox;
2. Cliquez sur PREMIÈRE FOIS CHEZ DIALOGUE;
3. Entrez vos prénom, nom de famille et date de naissance;
4. Suivez les instructions pour créer votre compte. Les informations demandées servent notamment à des fins de validation de votre identité au moment de votre inscription et pour les consultations futures;
5. Complétez votre profil et invitez votre conjoint(e) et vos enfants à charge sous : Profil / Famille.

Où et quand puis-je utiliser le service?

Le service est accessible 24/7 aux employés situés physiquement au Canada, mais le champ de pratique médical est quelque peu réduit hors des heures régulières de la clinique Dialogue. En dehors des heures ci-dessous, seules les consultations pour des urgences mineures seront traitées (ex. : aucun renouvellement d'ordonnance à 2 h du matin) :

- du lundi au vendredi de 8 h à 20 h
- samedi et dimanche de 10 h à 16 h

Information relative à la COVID-19

Dialogue est également à l'affût des dernières informations concernant le Coronavirus (COVID-19). Une **foire aux questions (FAQ)** est mise à votre disposition ainsi qu'une assistante médicale du nom de **Chloé** qui peut répondre à vos inquiétudes face au virus directement dans l'application Dialogue.

Pour toute question, vous pouvez joindre l'équipe de soutien à l'adresse support@dialogue.co